

Questions orales

M. Clark: C'était vendredi.

M. Chrétien: Comme le consensus ne s'élargissait pas, nous avons décidé que s'il n'y avait pas unanimité au comité, nous n'appuierions pas l'amendement en question. L'absence d'unanimité était patente. Donc, lundi, nous avons conclu que malheureusement il y avait absence de consensus. Nous ne pouvions pas donner notre accord parce que nous avions dit en juillet, et je l'avais promis aux provinces au cours de l'été, que je ne leur imposerais pas cela.

M. McGrath: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser, pour permettre à la Chambre de sortir de ce galimatias. Si lui-même et le premier ministre ont changé d'avis en raison de l'opposition manifestée par les provinces, et notamment par le procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard, le ministre peut-il nous dire pourquoi fait-on ainsi deux poids deux mesures? Le premier ministre de la Saskatchewan a comparu devant le comité, je m'en souviens bien, pour s'objecter farouchement aux dispositions unilatérales de l'article 42; pourtant, rien n'a changé à cet égard. Pourquoi refuser aux Canadiens le droit à la propriété tout en leur imposant une formule d'amendement qui annule les droits de leurs assemblées législatives provinciales?

● (1440)

[Français]

M. Chrétien: Madame le Président, nous n'en sommes pas encore à l'article 42 au comité. Nous allons y venir bientôt si l'opposition veut bien s'attaquer à la tâche et adopter les amendements. Depuis déjà quatre ou cinq mois, on en est encore, au comité, à l'article 7. Je pense que de 7 à 42 il y a plusieurs articles à adopter, et j'ai déjà indiqué que nous aurons des amendements à apporter à l'article en question lorsque nous atteindrons ce stage de l'étude de la résolution. Nous réglerons alors ce problème-là. Je dis tout simplement, et je l'ai expliqué clairement au comité ce matin, que s'il y avait eu unanimité au comité...

Mme le Président: A l'ordre! L'honorable ministre est en train de citer ce qu'il a dit au comité ce matin, et cela ce n'est pas permis parce qu'il est évident qu'on ne peut pas discuter de cette question dans les deux forums. J'aimerais que l'honorable ministre veuille bien s'en tenir au Règlement de la Chambre.

M. Chrétien: Madame le Président, je veux bien m'en tenir au Règlement, mais je réponds à la question qui m'a été posée, et si ma réponse n'est pas recevable, je pense que la question ne l'était pas non plus, et je suis prêt à en discuter de nouveau à 3 h 30 cet après-midi.

*[Traduction]***LES SUBSTANCES DANGEREUSES****L'ÉPANDAGE DE PRODUITS CHIMIQUES—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES RISQUES POUR LA SANTÉ**

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président...

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Changeons de sujet!

M. Dick: Voici le coupable.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Broadbent: Je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale.

Des voix: Oh, oh!

M. Friesen: C'est de l'autodéfense.

M. Broadbent: Madame le Président, les conservateurs sont manifestement mécontents, car nous avons réussi à faire accepter au gouvernement toute une série d'amendements tandis qu'eux perdent du terrain.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je voudrais interroger le ministre de la Défense nationale à propos d'une question de santé très importante. Les autorités américaines ont reconnu les effets nocifs du produit connu sous le nom de code «Agent orange», contrairement à ce que veut bien nous laisser croire le ministre de la Défense. Nous avons été induits en erreur à maintes reprises au sujet de la fréquente utilisation des autres composés chimiques de nature militaire dont on fait l'essai au Canada. Enfin, compte tenu des divers renseignements erronés que l'on a donné à la Chambre à ce sujet, le ministre envisagera-t-il maintenant de nommer, en vertu de la loi sur les enquêtes, une commission indépendante qui aurait pleins pouvoirs d'enquêter sur les répercussions de ces essais sur la santé, pour que nous puissions enfin faire toute la lumière sur ce problème très grave?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Je voudrais d'abord dire, madame le Président, que je n'ai jamais induit la Chambre en erreur à propos de la question soulevée par le député d'Oshawa. Depuis que je suis ministre, je me suis toujours efforcé de dire la vérité au sujet des pulvérisations, quelles qu'elles soient, et sûrement au sujet de ces deux incidents. Pour ce qui est de celui de Winnipeg, la lumière a été faite dans un rapport publié à ce sujet. Toute la question a été tirée au clair et il n'a pas été question que cette pulvérisation puisse présenter des dangers pour la santé.

Pour ce qui est du deuxième incident d'Oromocto ou de la base Gagetown, il s'agit encore là d'une question que le député ne comprend pas. Dans le premier cas, il s'agissait d'une pulvérisation inoffensive sur une partie de Winnipeg. La deuxième pulvérisation a été faite sur une très petite superficie, dans une grande base militaire et à des endroits où il n'y avait personne. On a arrosé la végétation et non des personnes. On continue de le faire pour d'autres raisons, dans certaines zones forestières du Nouveau-Brunswick.